



SAINT JEAN & LA CROIX

Ecole - Collège - Lycée - Post-Bac - Internat

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

1) Identité de l'élève :

NOM : PRENOM :

Classe : Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale couvrant l'élève :

Adresse du centre de sécurité sociale dont il dépend :

2) Personnes à prévenir :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant des coordonnées précises.

Père	Mère	Autre personne susceptible de vous prévenir
<i>NOM</i>	<i>NOM</i>	<i>NOM</i>
<i>Prénom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Prénom</i>
<i>Adresse</i>	<i>Adresse</i>	<i>Adresse</i>
.....
.....
<i>Tél domicile</i>	<i>Tél domicile</i>	<i>Tél domicile</i>
<i>Tél portable</i>	<i>Tél portable</i>	<i>Tél portable</i>

Dates des derniers **D.T.P et Coqueluche** (pour être à jour un rappel doit être fait tous les 5 ans jusqu'à l'âge de 11/13 ans)

Problèmes de santé particuliers importants à nous signaler (**allergies, maladie chronique, précautions particulières à prendre**)
.....
.....

Régime alimentaire particulier :

Nom et téléphone du médecin traitant :
.....

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez prendre contact dès le début d'année avec l'infirmière scolaire :

Madame CAPELLE Sandrine 03 23 62 34 17

infirmierie@st-jean02.org

Un médecin scolaire peut également vous rencontrer sur rendez-vous.

AUTORISATION DE SOINS

Autorisation donnée à l'infirmière de faire prendre un médicament adapté à l'état de santé de votre enfant selon le B.O (Bulletin Officiel de l'Education Nationale)

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Nous soussignés Monsieur et Madame..... autorisons les soins nécessaires pour notre fils / fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il / elle aurait à subir sans délai toute intervention jugée indispensable, même sous anesthésie générale.

A..... le

Signature des parents